



# RAPPORT ANNUEL

2017



## Sommaire

i. ACRONYMES .....	3
ii. REMERCIEMENTS.....	4
INTRODUCTION .....	5
PREMIERE PARTIE: LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION .....	6
Les principaux résultats obtenus .....	6
1. Les résultats de mise en œuvre de la première année .....	6
1.1. Le Contact National de TI est opérationnel à 100% .....	6
1.2. Plus de 1 million de citoyens sont informés sur les méfaits de la corruption .....	7
1.3. Plus de 20 acteurs (Etat et OSCs) connaissent et appliquent les bonnes pratiques liées à la lutte contre la corruption.....	8
1.4. Le partenariat pour la lutte anti-corruption est renforcé .....	8
1.5. Les actions de visibilité .....	10
DEUXIEME PARTIE : GOUVERNANCE EN SANTE PUBLIQUE .....	11
Partie A : PROJET DE LUTTE CONTRE LES DROGUES .....	11
1. Mise en place des coalitions anti-drogue .....	11
1.1. Renforcement des capacités des coalitions anti-drogue.....	12
1.2. Adoption des plans communautaires .....	12
1.3. Appui à la planification & mise en œuvre des plans .....	13
2. PARTICIPATION AUX FORMATIONS ET ATELIERS .....	13
2.1. Sur le plan national .....	13
2.2. Sur le plan international .....	13
2.3. L'impact du projet .....	14
2.4. Perspectives .....	14
Partie B : Projet de lutte contre le tabagisme .....	15
1.1. Suivi de la mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics .....	15
1.2. Renforcement des capacités des volontaires .....	15
1.3. Méthodologie de l'étude .....	16
1.4. Présentation des résultats.....	17
1.5. Appui à la mise en œuvre de la loi antitabac.....	27
1.6. Appui aux institutions pour la prise des notes de service.....	27



1.7. Appui aux détenteurs des lieux publics sur l'interdiction de fumer .....	28
1.8. Partenariats avec les institutions étatiques .....	29
1.9. Plaidoyer pour l'allocation d'un budget pour les MNT .....	29
1.10. Plaidoyer pour la ratification du protocole sur le commerce illicite du tabac.....	30
1.11. Réalisation d'un documentaire sur les avertissements sanitaires graphiques .....	32
1.12. Les perspectives du projet de lutte contre le tabagisme .....	32
NOS PARTENAIRES.....	34
CONCLUSION & PERSPECTIVES .....	35



## **i. ACRONYMES**

<b>AJEAH</b>	Association des Jeunes Engagés pour l'Action Humanitaire
<b>ALG</b>	Alternative Leadership Group
<b>ANCE</b>	Alliance Nationale des Consommateurs & de l'Environnement
<b>ARMP</b>	Autorité de Régulation des Marchés Publics
<b>CADCA</b>	Coalition Anti-Drogue des Communautés d'Amérique
<b>CAJAC</b>	Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne
<b>CAON</b>	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
<b>CCA</b>	Cellule Climat des Affaires
<b>CCLAT</b>	Convention Cadre pour la Lutte Anti-Tabac
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CNAD</b>	Comité National Anti-Drogue
<b>CNLT</b>	Comité National de Lutte contre le Tabac
<b>CNSC</b>	Concertation Nationale de la Société Civile
<b>COMINTES</b>	Comité International d'Ethique et de Solidarité
<b>CTFK</b>	Campaign for Tobacco Free-Kids
<b>ECOSOC</b>	United Nation Economic and Social Council
<b>EFA</b>	Espace Fumeur Aménagé
<b>HAPLUCIA</b>	Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées
<b>IGE</b>	Inspection Générale de l'Etat
<b>IGF</b>	Inspection Générale des Finances
<b>ITIE</b>	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
<b>MCA</b>	Millennium Challenge Account
<b>MNT</b>	Maladies Non Transmissibles
<b>MPD</b>	Ministère de la Planification du Développement
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>OSIWA</b>	Open Society Initiative for West Africa
<b>PASJ</b>	Programme d'Appui au Secteur de la Justice
<b>PPAJCR</b>	Projet Pilote d'Actions en Justice pour lutter Contre la Corruption
<b>RAC</b>	Réseau Anti-Corruption
<b>RADDHO</b>	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
<b>TDR</b>	Termes De Références
<b>TI</b>	Transparency International
<b>TVT</b>	Télévision Togolaise
<b>TV2</b>	Télévision Deuxième
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>WACSI</b>	West African Civil Society Institute
<b>WADPN</b>	West African Drug Policy Network



## ii. REMERCIEMENTS

L'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE) Togo exprime ses vifs remerciements à tous ses partenaires nationaux et internationaux pour leurs appuis techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre de ses différentes activités au cours de l'année 2017. Il s'agit notamment de :

- Délégation de l'Union européenne au Togo
- World Bank Group
- Transparency International
- West Africa Civil Society Institute
- West Africa Drug Policy network
- Campaign for Tobacco free-Kids
- Coalition Anti-Drogue des Communautés d'Amérique
- Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées
- Millennium Challenge Account
- Cellule Climat des Affaires

Sans votre accompagnement, nous n'aurions pas obtenu les fructueux résultats auxquels nous sommes parvenus au cours de l'année 2017.



## INTRODUCTION

L'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE) Togo est une ONG solidement bien assise avec une hiérarchisation dans sa politique fonctionnelle. L'ANCE-Togo a obtenu le Statut Consultatif Spécial du Conseil Economic et Social des Nations Unies (ECOSOC) en avril 2016 et est devenue officiellement Contact National de Transparency International au Togo en mai 2017.

L'ANCE-Togo a vu le jour en Août 1999 grâce à un groupe d'étudiants en droit et d'avocats dans le but de promouvoir le développement durable au Togo. Elle est enregistrée sous le N°3228 du 03 septembre 1999 par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité du Togo et reconnue sous le récépissé N°0290/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 21 Mai 2010 par le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales. De simple association de volontaires se réunissant dans les amphis théâtres, notre organisation a connu de remarquables progrès ces dernières années. L'ANCE est devenue une véritable ONG de développement durable enregistrée sous le N°651/PR/MPDAT/2012 délivré le 11 juillet 2012 par le ministère en charge de la Planification du Togo.

Dans son dynamisme et sa détermination d'œuvrer pour un Togo meilleur, l'ANCE-Togo a été vite détecté par les Autorités publiques du pays grâce à ses actions de visibilité des efforts du pays en matière de promotion de la bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des affaires publiques. Elle a aujourd'hui un « Accord-Programme » avec le gouvernement, signé depuis le 30 septembre 2014 sous le numéro 548/MPDAT/2014. En décembre 2015, ANCE-Togo a reçu le meilleur prix du droit à un environnement sain au Togo.

ANCE-Togo a pour vision d'œuvrer pour un pays dans lequel l'administration publique, les entreprises du secteur privé, les organisations de la société civile et la vie quotidienne des citoyens seraient exempts de toute corruption. Elle a pour mission de contribuer à la réduction de la corruption et de promouvoir la transparence, la redevabilité et l'intégrité à tous les niveaux et à travers tous les secteurs de la société.

Les domaines d'intervention de l'ANCE-Togo sont :

- Transparence des Finances Publiques
- Gouvernance Environnementale
- Gouvernance en Santé publique
- Décentralisation & Gouvernance locale

Le présent rapport est structuré en deux (02) grandes parties. Les deux (02) parties sont consacrées aux réalisations enregistrées au cours de l'année 2017.

- **Première partie: Gouvernance économique et lutte contre la corruption**
- **Deuxième partie: Gouvernance en sante publique**

Nous espérons que ce rapport vous édifiera sur l'étendue de nos activités et renforcera davantage nos liens avec nos partenaires traditionnels et ouvrira les portes à de nouveaux partenaires.



## **PREMIERE PARTIE: LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

*Dans le cadre de ce programme, les activités réalisées sont essentiellement liées à la mise en œuvre du Projet pilote d'actions en justice pour lutter contre la corruption, financièrement soutenu par la Délégation de l'Union européenne au Togo.*

Ce projet vise à promouvoir la bonne gouvernance économique et la lutte contre la corruption à travers des actions en justice au Togo

### **Les principaux résultats obtenus**

- 20 organisations de la société civile ont vu leurs capacités renforcées ;
- 08 réunions ont été organisées avec les membres du RAC-Togo, les membres du conseil ont été renouvelés et le RAC-Togo est opérationnel ;
- Le nombre d'articles de presse en ligne sur la thématique de la corruption a largement augmenté (plus de 150 articles ont été publiés) ;
- Le nombre de vidéos produites sur les méfaits de la corruption a aussi largement augmenté (25 vidéos ont été produites et vues par plus de 5000 personnes)
- Le nombre d'émissions en direct créées par les organes de presse a augmenté de 10 (au total 20 émissions nouvelles ont été créées) ;
- 4000 messages et photos ont été publiés et lus par plus 1,5 million sur les réseaux sociaux
- 1,5 million de citoyens sont sensibilisés et informés sur les méfaits de la corruption
- 08 actions de plaidoyers ont été faites auprès des autorités en charge de la lutte contre la corruption dont 6/8 ont été positivement influencées
- 16 actions de partenariats ont été organisées et 13 partenariats ont noués avec les acteurs clés en matière de lutte contre la corruption au Togo.
- Les capacités de l'ANCE elle-même ont été renforcées sur la thématique de la lutte contre la corruption.

### **1. Les résultats de mise en œuvre de la première année**

#### **1.1. Le Contact National de TI est opérationnel à 100%**

Le projet de l'UE a permis de recruter huit (08) staffs à travers un processus transparent, conformément à notre manuel de procédure en vigueur. Les staffs du projet offrent un service de qualité aux structures bénéficiaires (plaidoyer, partage d'information, renforcement des capacités par la diffusion des bonnes pratiques, etc.). Les capacités du personnel et du Conseil d'Administration ont été renforcées à 100% sur les outils de bonnes pratiques de Transparency International (TI) sur la lutte contre la corruption. L'équipement disponible avant le démarrage des activités du projet a été renforcé grâce à l'acquisition de 1 voiture 4x4, des motos de terrain, 15 ordinateurs portables, 1 camera professionnelle, 3 imprimantes, 1 scanner, 1 logiciel de gestion, 1 logiciel de gestion de base de données ont été acquis conformément au contrat à travers un long processus d'appel d'offres consultable sur notre site par le lien <https://www.ancetogo.org/appels-doffres/>.

100 % des activités prévues pour cette première étape d'exécution du projet ont été réalisées avec succès. Il s'agit entre autres de l'opérationnalisation à 90% du RAC-Togo ; l'effectivité de l'ANCE-Togo comme Contact National de TI (réalisée à 100%) ; la réalisation à 100% de l'activité relative à la coordination des actions des OSCs impliquées dans la lutte anti-corruption.

Enfin, de nouveaux outils de gestion axée sur les résultats ont été introduits grâce au projet de même que l'édition de plusieurs autres outils tels que le manuel de gestion des ressources humaines, le manuel d'évaluation de la performance des employés, le code de conduite et d'éthique professionnelle, etc.

La mise en œuvre du présent projet a attiré deux (02) projets additionnels dont l'élaboration du rapport parallèle sur la mise en œuvre de l'ODD16 au Togo et le projet de mise en place des CAJAC dans deux (02) régions économiques du Togo.



## **1.2. Plus de 1 million de citoyens sont informés sur les méfaits de la corruption**

Le projet a permis d'informer et de sensibiliser plus de 1 million de citoyens sur les méfaits de la corruption et on sent un éveil de conscience progressif sur les risques liés à la corruption. L'ANCE-Togo a généré plus de 150 articles de presse dans 50 organes couvrant les médias en ligne, radio, télé et presse papier. En outre, le projet a permis de renforcer notre bulletin d'information qui est partagé à 12500 personnes soit une progression de 45% du nombre total d'abonnés depuis le début de mise en œuvre du projet. Le projet a aussi permis de produire et publier 25 vidéos sur la chaîne YouTube de l'ANCE-Togo en rapport avec nos activités et surtout un film documentaire sur les impacts de la corruption sur le développement économique du Togo qui a été vue par plus de 2400 personnes, sans oublier 10 émissions et interviews télévisées qui ont été organisées et plus de 07 émissions et interviews radiophoniques réalisées et diffusées sur les médias (TVT, New world TV, Ecoconscience TV, TV2, Direct7.tv, TV E47, Radios Métropolys, Zéphyr, pyramide, taxi Fm, kanal Fm...).

Deux grandes conférences de presses ont été organisées notamment la conférence de lancement du projet et la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption. Enfin, un draft guide juridique pour l'application des textes sur la lutte contre la corruption a été élaboré et est disponible; l'ANCE attend l'adoption de la nouvelle loi anti-corruption avant de le finaliser et de l'éditer pour éviter que le guide soit aussitôt caduc après la nouvelle loi.

### **1.3. Plus de 20 acteurs (Etat et OSCs) connaissent et appliquent les bonnes pratiques liées à la lutte contre la corruption**

Le projet a également permis d'opérationnaliser le Réseau anti-corruption à travers le renouvellement du bureau du conseil d'administration, le renforcement de capacités des membres sur les outils de lutte contre la corruption en présence d'un expert de Transparency International (TI), la formulation d'un projet d'appui institutionnel et l'organisation de 08 réunions des membres. Le partenariat a été renforcé avec des ONGs sœurs comme RADDHO/AJEAH, COMINTES, RAC-Togo, Alternative leadership group (ALG) et la Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC). Plusieurs organes de presse membres du RAC-Togo ont créé des rubriques spécifiques sur la lutte contre la corruption et publie périodiquement des informations sur ce sujet ou organisent des émissions radios ou télé sur cette thématique.

### **1.4. Le partenariat pour la lutte anti-corruption est renforcé**

L'action relative au renforcement du partenariat pour la lutte anti-corruption est aussi réalisée avec un record de près de 16 rencontres de partenariats organisées et 13 partenariats noués.

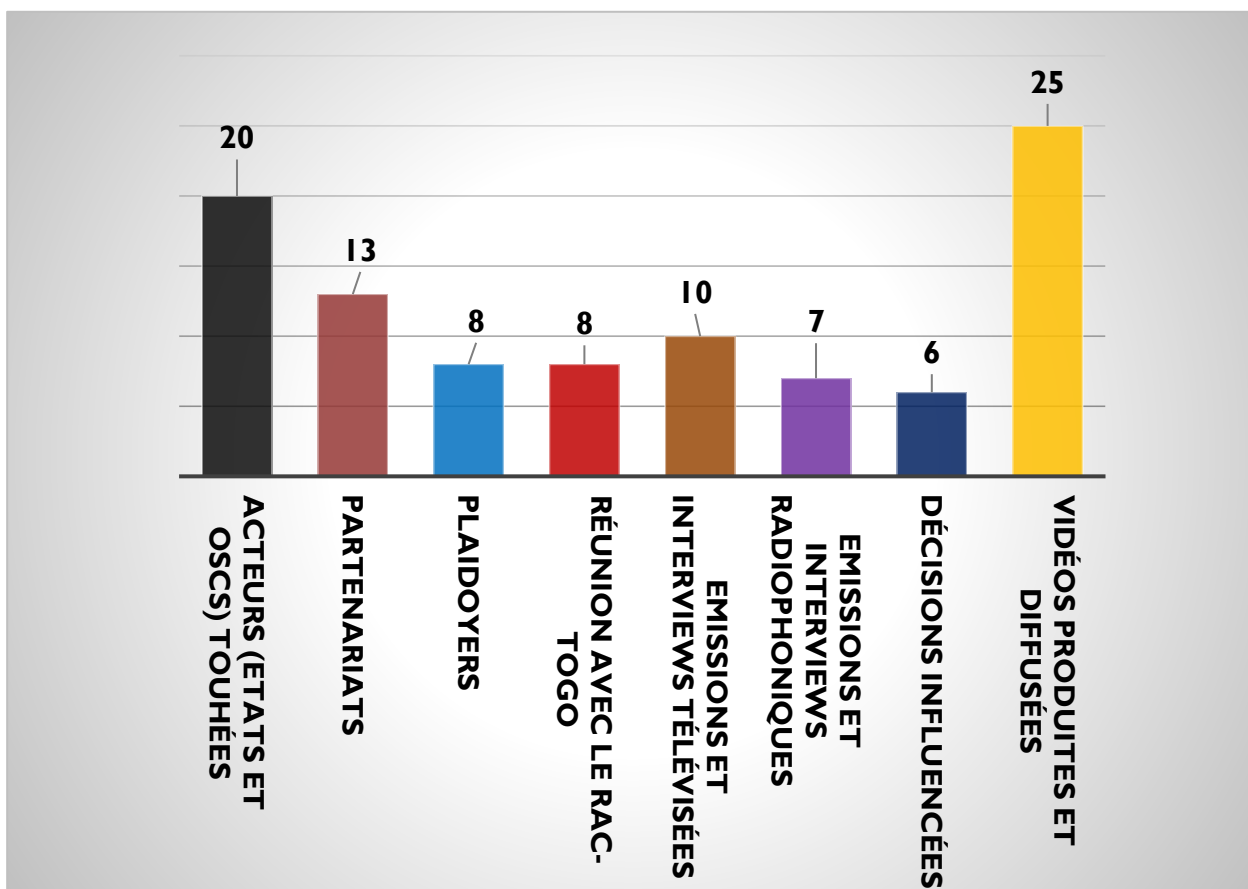
Le nombre de décisions influencées par l'ANCE-Togo dans la mise en œuvre du projet a connu une évolution considérable après cette première année. En effet sur 08 actions de plaidoyers réalisés, ANCE-Togo a positivement impacté 06 décisions notamment l'acceptation de la mise en place par la HAPLUCIA d'une plate-forme de concertation des acteurs de lutte contre la corruption, l'intégration dans le plan d'action de la MCA de la création des cellules anti-corruption dans chaque ministère, l'adoption des lois de règlement 2015, 2016 et 2017, l'intégration par la CCA d'une stratégie de lutte contre la corruption dans leur plan d'action, les apports positifs introduits dans l'avant-projet de loi sur la prévention de lutte contre la corruption initié par la HAPLUCIA, etc.

Le nombre de partenariats de l'ANCE-Togo avec les OSCs bénéficiant de l'appui de l'Union européenne dans la lutte contre la corruption a aussi considérablement augmenté au cours de cette première année d'exécution. L'ANCE-Togo a noué des relations de collaboration avec le RADDHO/AJEAH qui se sont traduits par la participation active en tant qu'expert dans certains modules de formation, la présentation de son projet lors du lancement du projet RADDHO/AJEAH, des appuis à distance sur certaines questions liées au projet. Le RADDHO/AJEAH participe également aux activités de la coordination des OSCs mise en place par l'ANCE-Togo. Il en est de même pour le COMINTES et le RAC-Togo qui prennent part aux activités de cette coordination et pour lesquelles l'ANCE apporte un appui technique. Au-delà, l'ANCE-Togo collabore avec d'autres OSCs impliquées dans la lutte contre la corruption mais ne bénéficiant pas de l'accompagnement financier de l'Union européenne comme l'ONG Alternative leadership group (ALG). L'extension de cette collaboration se poursuit avec d'autres réseaux d'ONG et notamment la Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC).

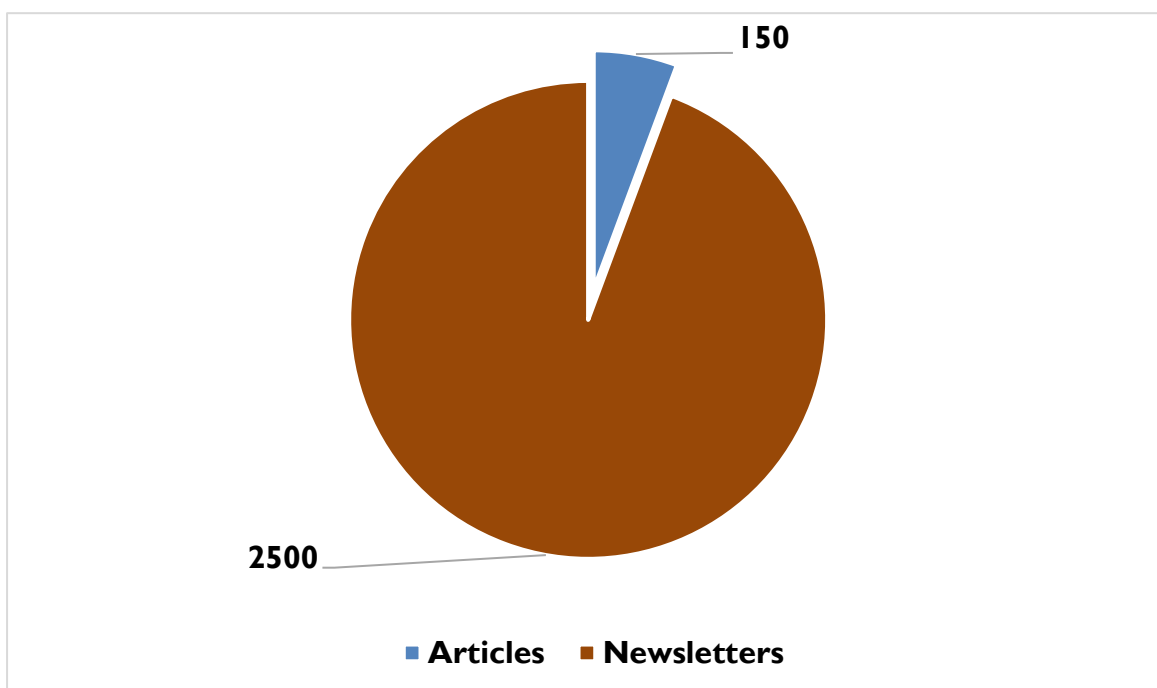
Sur cette période d'exécution du projet, ANCE-Togo a réalisé 22 réunions avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption dont 03 réunions avec les différents corps de contrôles (02 avec l'ARMP et 01 avec l'IGE) ; 06 réunions avec la HAPLUCIA ; 08 réunions avec les autres instances étatiques (MCA, CCA, Assemblée Nationale, ITIE, CAON, PASJ). L'ensemble de ces différentes réunions ont boostés le faible niveau de collaboration entre les acteurs étatiques en charge de la lutte contre la corruption.



Graphiques récapitulatifs des actions réussies au cours de l'année 2017 pour ce projet



Graphique illustrant le nombre d'articles de presse écrite et en ligne et nos newsletters





### **1.5. Les actions de visibilité**

La visibilité des actions de l'Union européenne a été assurée tout au long de cette première phase de mise en œuvre du projet. Elle a été assurée entre autres à travers la diffusion de nombreux articles dans les presses écrites, Facebook, Twitter et sur le site de l'ANCE-Togo, aux différentes réunions auxquelles des staffs de l'ANCE-Togo participent ; l'utilisation du logo de l'Union européenne sur tous nos supports de communication ; sur notre matériel et équipements de travail, le logo de l'UE est constamment visible.

Le projet a permis entre autre d'accroître la notoriété de l'ANCE-Togo. Avant la mise en œuvre du projet, le nombre des internautes et mobinautes qui consultaient nos pages Facebook, Twitter et site web étaient très faible (30%). Mais depuis la mise en œuvre du projet et en espace d'une année, les internautes, mobinautes sont passés de 30% à 70%. Beaucoup de personnes sollicitent à s'abonner sur notre chaîne de diffusion de bulletin d'information, dont le nombre d'abonnés au début du projet était de 3577 et qui est passé à plus 15030 abonnés.

Plusieurs institutions gouvernementales qui interviennent dans la promotion de la bonne gouvernance (HAPLUCIA, MCA, CCA, IGF, ARMP etc.), sollicitent constamment l'expertise de l'ANCE-Togo dans leurs travaux (rédaction de plan d'action, participation aux réunions et ateliers, ou autres documents de stratégie).

Enfin, le logo de l'UE a été systématiquement joint à tous les documents produits dans le cadre du présent projet. Il s'agit des TDRs, les kakemonos dont celui sur « Stop corruption », dans le cadre du lancement du projet PPAJCR, celui « Ensemble pour une bonne gouvernance au Togo », dans le cadre de la journée de l'Europe, de 4 documents édités dans le cadre du projet et notamment: 1 manuel de GRH, 1 manuel d'évaluation de la performance des employés, 1 code de conduite et d'éthique professionnel, 1 plan stratégique et les 201 exemplaires du nouveau code pénal. Les logos de l'ANCE et l'UE sont également associés à toutes nos publications sur le site internet, Facebook, Twitter et YouTube.

## **DEUXIEME PARTIE : GOUVERNANCE EN SANTE PUBLIQUE**

Ce programme vise la promotion de l'intégrité et de la lutte contre la corruption dans l'adoption, la mise en œuvre des politiques, les investissements et projets de santé publique. Il couvre également la lutte contre le tabagisme, le trafic illicite de médicaments, l'abus et le trafic des drogues.

### **Partie A : PROJET DE LUTTE CONTRE LES DROGUES**



#### **ANCE – Togo : Atelier de renforcement des capacités des membres de la coalition anti-drogues d'Agbalépédogan**

##### ***1. Mise en place des coalitions anti-drogue***

Afin de prévenir efficacement l'abus d'alcool, la consommation du tabac et autres substances psychoactives illicites, l'approche développée par CADCA a prévu la création des coalitions communautaires. Il est nécessaire que les coalitions aient des liens directs avec la localité et qu'elles servent de catalyseur pour réduire les taux locaux d'abus de drogues. Ainsi, à l'issue des prospections auprès des ONGs nationales, l'ANCE Togo a été retenue comme coordonnateur national pour mettre en œuvre cette approche et a appuyé à la mise en place du 09 au 12 Janvier 2017 de deux coalitions anti-drogue dans les quartiers d'Agbalépédogan et de Kélégougan.

### **1.1. Renforcement des capacités des coalitions anti-drogue**

Au cours de l'année 2017, l'ANCE Togo a organisé en collaboration avec le Comité National Anti-Drogue (CNAD) et les Coalitions Anti-Drogue des Communautés d'Amérique (CADCA) trois (3) sessions de renforcement des capacités des membres des deux coalitions sur les troubles liés à la consommation des substances psychoactives. D'abord, la première session a lieu du 09 au 12 Janvier 2017 et s'est consacrée sur deux modules à savoir : « Introduction à la prévention et formation des coalitions », « Le diagnostic communautaire » ; la seconde formation s'est ensuite tenue du 20 au 23 Février 2017 et s'est consacrée à « L'analyse du problème », « Les modèles logiques » et « La création des capacités ». Enfin, la troisième qui a lieu du 27 au 29 Juin a été consacrée sur deux modules à savoir : « Les visites à domicile » et « Les stratégies compréhensives ». Ces ateliers de renforcement des capacités ont regroupé plus de quatre-vingt (80) volontaires dans les communautés d'Agbalépédogan et de Kélégougan. Ces coalitions anti-drogues vont jouer le rôle de veille au sein des communautés pour lutter contre tout abus de drogue ou tout acte de corruption ou de trafic de drogue constaté.

### **1.2. Adoption des plans communautaires**

Dans le cadre de l'élaboration du document de diagnostic communautaire permettant d'évaluer les besoins et les ressources, analyser les problèmes et les objectifs pour chaque communauté, les membres des deux coalitions ont été repartis en différents groupes et selon les compétences de chacun afin d'avoir un document fiable. Les résultats des travaux de groupes ont permis de découvrir non seulement les différents types de substances psychoactives consommées ainsi que leur mode de consommation dans chaque communauté mais aussi d'analyser succinctement le phénomène de consommation de drogue en général afin d'adopter le plan communautaire pour une mise en œuvre efficace.



**ANCE – Togo : Mise en place de la coalition anti-drogues de Kélégougan**

### 1.3. Appui à la planification & mise en œuvre des plans

Depuis la mise en place des coalitions anti-drogue dans les deux quartiers de Lomé, l'ANCE-Togo ne cesse de les assister dans la planification de leurs activités ainsi que dans la mise en œuvre des plans de travail. Après l'élaboration du document de diagnostic communautaire constituant le plan de travail des coalitions, il a été décidé au cours des réunions communautaires auxquelles ANCE Togo assiste, de définir les modalités de mise en œuvre dudit plan afin de permettre aux coalitions d'atteindre leurs objectifs. A cet effet, sous la coordination de l'ANCE Togo, des actions de prévention et de lutte contre la drogue ont été initiées en vue de réduire significativement le taux de consommation de ces substances dans les communautés à la base favorisant ainsi la promotion de la santé publique.

## 2. PARTICIPATION AUX FORMATIONS ET ATELIERS

### 2.1. Sur le plan national

Dans le cadre d'une mission d'évaluation de l'Union Africaine en vue de permettre au Togo de participer au projet de « Renforcement des capacités de recherche et de collecte de données pour la prévention et le traitement des troubles liés à la consommation des drogues en Afrique », l'ANCE Togo a participé à une réunion organisée par le Comité National Anti-Drogue (CNAD) et regroupant les experts de l'Union Africaine et les représentants des acteurs de la société civile du Togo. Cette rencontre a permis aux experts de montrer aux différents acteurs nationaux comment recueillir les données en présentant le formulaire de collecte de données qui constitue l'outil utilisé par la commission de l'Union Africaine.

### 2.2. Sur le plan international

L'ANCE-Togo a participé à deux ateliers internationaux. Le premier atelier tenu du 05 au 06 Juillet 2017 à Abuja (Nigéria) a été organisé par la commission de la CEDEAO à l'endroit des représentants des médias et d'organisations/réseaux dirigés par les jeunes pour lutter contre le trafic de stupéfiants, les crimes organisés et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Le second atelier placé sous le thème « **Droits humains et les politiques de lutte contre la drogue en Afrique francophone** » a eu lieu du 06 au 11 Novembre 2017 à Saint Louis (Sénégal) et organisé par l'Unité de Formation et de Recherche de l'Université Gaston Berger de Saint Louis en collaboration avec Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et Open Society Foundation (OSF). Ces ateliers ont permis à l'ANCE Togo d'acquérir beaucoup plus d'expérience en matière de prévention et de lutte contre la drogue en s'inspirant des normes et standards internationaux.



Atelier CEDEAO Abuja (Nigéria)



Atelier OSIWA Saint Louis (Sénégal)



### **2.3. L'impact du projet**

A travers l'initiative pilote des Coalitions Anti-Drogue des Communautés d'Amérique (CADCA) pour la promotion de la prévention des troubles liés à la consommation des substances psychoactives, l'ANCE Togo a réalisé quelques succès à savoir :

- Mise en place de deux (02) coalitions anti-drogue dans les quartiers d'Agbalépédogan et de Kélégougan à Lomé ;
- Renforcement des capacités sur les troubles liés à la consommation de drogue de plus de quatre-vingt (80) membres dans les deux coalitions ;
- Mise en place des Bureaux Exécutifs dans les deux coalitions ;
- Elaboration du diagnostic communautaire pour les deux communautés ;
- Organisation de l'opération de salubrité chaque premier samedi du mois des lieux de consommation des drogues dans les deux (02) quartiers ;
- Engagement des acteurs communautaires dans la prévention et la lutte contre les drogues ;
- 60% des jeunes et adolescents ont une meilleure connaissance et ont pris conscience des méfaits de la consommation des drogues ;
- Réduction de 50% du taux de consommation des drogues chez les jeunes et adolescents dans les deux communautés;
- Réduction du taux d'insécurité lié à la consommation des drogues dans les deux communautés.
- Célébration le 26 Juin 2017 de la journée des Nations Unies contre l'abus des substances psychoactives et autres produits illicites a permis à l'ANCE Togo de sensibiliser près de 40% de la population togolaise à travers les médias (Radio, télévision, presse écrite et en ligne, etc.) sur l'importance d'écouter les adolescents afin de les aider à grandir en sécurité.

### **2.4. Perspectives**

A travers ses actions, l'ANCE-Togo se lance le défi de travailler efficacement afin de trouver une solution globale et durable aux problèmes spécifiques notamment chez les jeunes et adolescents en menant en perspective les activités suivantes :

- Enregistrer les coalitions au ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales ;
- Etendre la mise en place des coalitions anti-drogue à d'autres quartiers de Lomé et à l'intérieur du pays ;
- Plaider pour l'allocation d'un budget pour les coalitions anti-drogue ;
- Appuyer à la mobilisation des ressources pour les activités des coalitions;
- Renforcer la structure organisationnelle des coalitions;
- Intensifier les campagnes de sensibilisation à l'endroit des adolescents et jeunes sur les méfaits de la consommation des drogues ;
- Créer une fédération nationale des coalitions anti drogues du Togo.



## **Partie B : Projet de lutte contre le tabagisme**

### **1.1. Suivi de la mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics**

La loi n°2010-017 relative à la production, à la commercialisation, à la consommation des cigarettes et autres produits du tabac et le décret n°2012-046 portant interdiction de fumer dans les lieux publics sont rentrés en vigueur au Togo depuis plus de quatre (04) ans et il était nécessaire d'évaluer leur mise en œuvre. C'est l'exercice auquel l'ANCE-Togo et son partenaire CTFK (USA) s'étaient donné à travers plusieurs séries d'activités entre Février et Mars 2017.

En effet, l'article 11 de la loi de 2010 et le décret n°2012-046 portant interdiction de fumer dans les lieux publics, interdisent de fumer dans les lieux publics au Togo. Depuis 2009, l'ANCE-Togo et CTFK, collaborent étroitement pour appuyer le ministère de la Santé et de la Protection Sociale du Togo dans la mise en œuvre de la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT) à travers l'appui à l'adoption de la loi, des décrets d'application, des arrêtés et la mise en œuvre de ces différents textes.

Afin d'évaluer la mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, l'ANCE-Togo a organisé grâce à l'appui technique et financier de son partenaire CTFK, une campagne de collecte de données dans trois (3) grandes villes du Togo à savoir : Lomé, Atakpamé et Sokodé. Les lieux publics visités dans chacune de ces villes sont : les hôtels, restaurants, bars et stations de transport. Au total, 383 lieux publics ont été visités dans ces villes.

### **1.2. Renforcement des capacités des volontaires**

Avant la collecte proprement dite sur le terrain, les capacités des volontaires ont été renforcées dans chaque ville où la collecte a lieu. Tout d'abord, l'équipe du projet et les volontaires ont ensemble bénéficié dans chacune de ces villes d'une formation par vidéoconférence de la part de CTFK sur la méthodologie de la collecte de données à utiliser et sur comment renseigner les fiches d'observation. Ensuite l'ANCE-Togo a elle-même renforcé les capacités des volontaires dans chaque ville sur les textes relatifs à l'interdiction de fumer dans les lieux publics au Togo



### **ANCE – Togo : Formation des volontaires pour la réalisation de l'étude**

Toutes ces formations ont pour but de permettre aux volontaires de bien maîtriser les textes en vigueur en matière d'interdiction de fumer dans les lieux publics et de bien renseigner les fiches d'observation.

#### ***1.3. Méthodologie de l'étude***

Cette collecte de données a suivi une méthodologie particulièrement scientifique. Des outils de collecte de données ont été développés en partenariat avec le département Recherche de CTFK (USA) et sont composés de formulaires d'enquêtes et protocoles bien détaillés. Une vidéoconférence a été organisée entre l'ANCE et CTFK pour renforcer les capacités de notre équipe sur l'utilisation de ces outils. Notre équipe a ensuite répliqué cette formation aux volontaires devant appuyer la réalisation de cette collecte de données. Notre équipe a ensuite réalisé une cartographie des lieux publics à visiter en fonction des critères établis avec l'unité de recherche de CTFK afin de faciliter le travail sur le terrain. Ainsi, une liste des lieux recensés avec leurs adresses par zone fut établie. Les weekends ont été choisis comme jours d'enquête étant donné que c'est les weekends que les lieux publics (hôtels, restaurants, bars et stations de transports) sont plus fréquentés au Togo. De même, les horaires de visites ont également été bien définis au préalable.

L'approche utilisée est l'observation. Répartis en petits groupes de deux (2) personnes par zone ou quartier, les volontaires, munis de fiches d'observation, ont minutieusement observé la mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics ciblés, conformément aux obligations de la loi togolaise en vigueur en la matière. Les enquêteurs ont notamment cherché entre autres à savoir s'il y'a des espaces fumeurs aménagés et s'ils sont conformes à la réglementation en vigueur, si quelqu'un fume un produit du tabac à

l'intérieur de ces lieux, s'il y'a dans ces lieux des autocollants d'interdiction de fumer affichés à l'entrée et à l'intérieur et s'ils sont conformes à la loi, s'il y'a des cendriers ou mégots de cigarettes visibles à l'intérieur de ces lieux, etc.

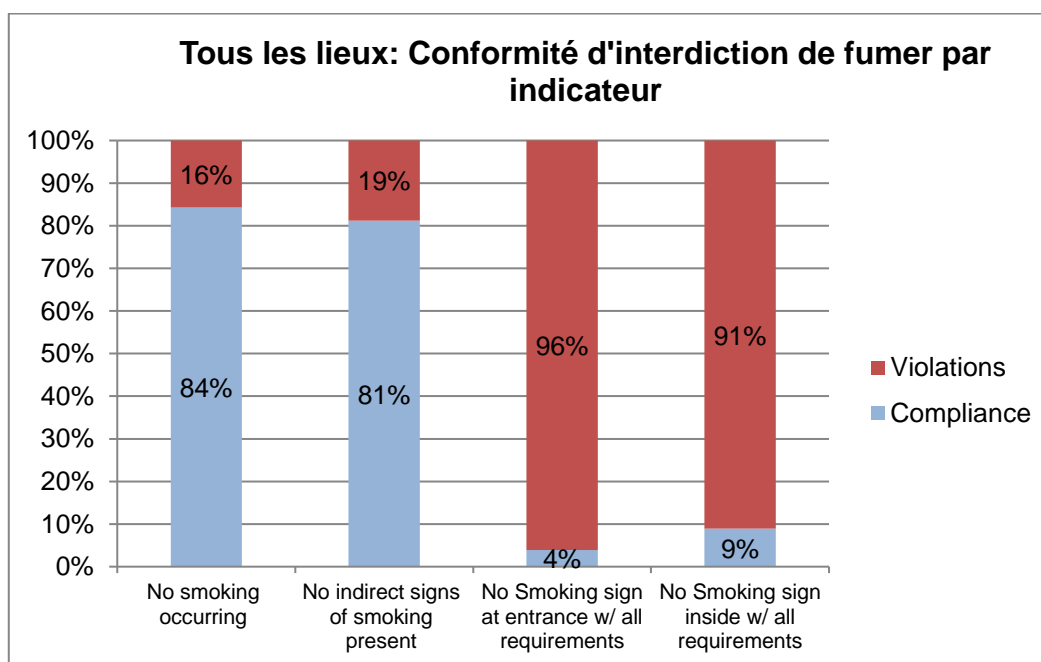
#### 1.4. Présentation des résultats

Une fois la collecte de données achevée dans les trois (03) villes, les informations recueillies sur le terrain ont été intégrées dans un document Excel et envoyées à l'équipe de recherche de CTFK pour être analysées.

Les résultats issus de ces analyses se présentent comme suit :

- **Le niveau de conformité de l'interdiction de fumer à l'intérieur des lieux publics en général (toutes les villes et tous les lieux)**
  - Dans les trois villes suivies au Togo, 383 lieux publics ont été observés avec un taux très élevé de 84% du niveau de conformité de l'interdiction de fumer à l'intérieur des lieux publics (considéré comme un lieu intérieur où personne ne fume)
  - Durant la visite d'observation pour le contrôle de conformité, l'équipe a contrôlé la présence des cendriers, mégots de cigarettes et/ou chicha disposés mais non utilisés à l'intérieur ce qui peut être un indicateur autorisant la consommation du tabac, même si aucune consommation de produit de tabac n'a été observée. Au total, sur 81% de lieux aucune indication de fumer n'a été observée à l'intérieur.
  - Seul un lieu (hôtel) a un Espace Fumeur Aménagé (EFA) mais qui n'était pas conforme avec toutes les exigences de la loi.
  - Avec la signalisation, le taux de conformité est très faible. Les signalisations d'interdiction de fumer étaient seulement respectées dans 6% de lieux à l'entrée et seulement 16% à l'intérieur. Le taux de signalisations qui respectent les exigences de la loi était seulement de 4% à l'entrée des lieux et seulement de 9% à l'intérieur.

**Figure I** : Tous les lieux: Conformité d'interdiction de fumer par indicateur





- **Le niveau de conformité de l'interdiction de fumer à l'intérieur des lieux publics d'une manière générale par ville (tous les lieux)**

- Le niveau de conformité d'interdiction de fumer dans les lieux publics (considéré comme un lieu intérieur où personne ne fume) était légèrement élevé à Atakpamé (90%) et légèrement bas à Lomé (81%).
- De la même façon, la conformité de non-indication de fumer (cendriers, mégots de cigarette et/ou chicha visibles mais non utilisés) pourtant visibles à l'intérieur était élevé à Atakpamé (85%) et plus bas à Lomé (78%).
- La signalisation d'interdiction de fumer était plus élevée à Lomé et plus bas à Atakpamé tous les deux à l'entrée (9% contre 3%) et à l'intérieur des lieux publics (27% contre 5%). Les affichages qui respectent les exigences de la loi étaient plus élevés à Lomé et plus bas à Atakpamé, tous les deux à l'entrée (7% contre 0%) et à l'intérieur des lieux publics (14% contre 2%).

**Tableau I :** Pourcentage de lieux publics au Togo qui respectent la disposition sur l'interdiction de fumer, par ville (Fév. - Mar, 2017)

Pourcentage de lieux publics au Togo qui respectent la disposition sur l'interdiction de fumer, par ville (Fév. - Mar, 2017)					
		Lomé (n=180)	Sokodé (n=101)	Atakpamé (n=102)	Total (n=383)
<b>Constat de fumer</b>					
Pas de consommation de tabac à l'intérieur		81.1%	84.2%	90.2%	<b>84.3%</b>
<b>Indices de consommation de tabac</b>					
Pas de cendriers, mégots de cigarette et/ou de chicha non utilisé visiblement disposé à l'intérieur		77.8%	83.2%	85.3%	<b>81.2%</b>
<b>Exigences de signalisation</b>					
Pas de signalisation à l'entrée	Présente	8.9%	3.0%	2.9%	<b>5.7%</b>
	Respecte toutes les exigences	6.7%	3.0%	0%	<b>3.9%</b>
Pas de signalisation à l'intérieur	Présente	27.2%	7.9%	4.9%	<b>16.2%</b>
	Respecte toutes les exigences	13.9%	6.9%	2.0%	<b>8.9%</b>

- **Niveau de conformité de l'interdiction de fumer à l'intérieur des lieux publics: total par lieux publics visités (toutes les villes)**



- Le niveau de conformité d'interdiction de fumer dans les lieux publics (considéré comme un lieu intérieur où personne ne fume) était plus élevé dans les hôtels (89%) et dans les restaurants (87%) et très faible dans les stations de transports (50%).
- De la même façon, la conformité de non-indication de fumer (cendriers, les mégots de cigarette et/ou les pipes à eau visible mais non utilisés) pourtant visible à l'intérieur, était élevé dans les hôtels (92%) et dans les restaurants (87%) et très faible dans les bars (76%) et encore très faible dans les stations de transport (50%).
- La signalisation d'interdiction de fumer était plus élevée dans les hôtels et plus faible dans les bars tous deux à l'entrée (13% contre 1%) et à l'intérieur des lieux publics (38% contre 4%). Les affichages qui respectent les exigences de la loi étaient plus élevés dans les hôtels et très faibles dans les bars tous deux à l'entrée (8 contre 1%) et à l'intérieur des lieux publics (21% contre 2%).

**Tableau II** : Pourcentage des lieux publics au Togo qui sont conformes aux dispositions suivantes de l'interdiction de fumer, par lieu public (Février-Mars, 2017)

Pourcentage des lieux publics au Togo qui sont conformes aux dispositions suivantes de l'interdiction de fumer, par lieu public (Février- Mars 2017)						
		<b>BARS</b> (n=185)	<b>RESTAURANTS</b> (n=82)	<b>HOTELS</b> (n=98)	<b>STATIONS DE</b> <b>TRANSPORT</b> (n=18)	<b>TOTAL</b> (n=383)
<b>Survenance de fumer</b>						
Pas de consommation de tabac à l'intérieur		84.3%	86.6%	88.8%	50.0%	84.3%
<b>Indices de consommation de tabac</b>						
Pas de cendriers, mégots de cigarette et/ ou chicha non utilisé visible à l'intérieur		76.2%	86.6%	91.8%	50.0%	81.2%
<b>Exigences de signalisation</b>						
Pas de signalisation à l'entrée	Présente	1.1%	6.1%	13.3%	11.1%	5.7%
	Respecte toutes les exigences	1.1%	4.9%	8.2%	5.6%	3.9%
Pas de signalisation à l'intérieur	Présente	3.8%	19.5%	37.8%	11.1%	16.2%
	Respecte toutes les exigences	2.2%	9.8%	21.4%	5.6%	8.9%

- **Le niveau de conformité d'interdiction de fumer à l'intérieur des lieux publics: par ville et par lieu public**

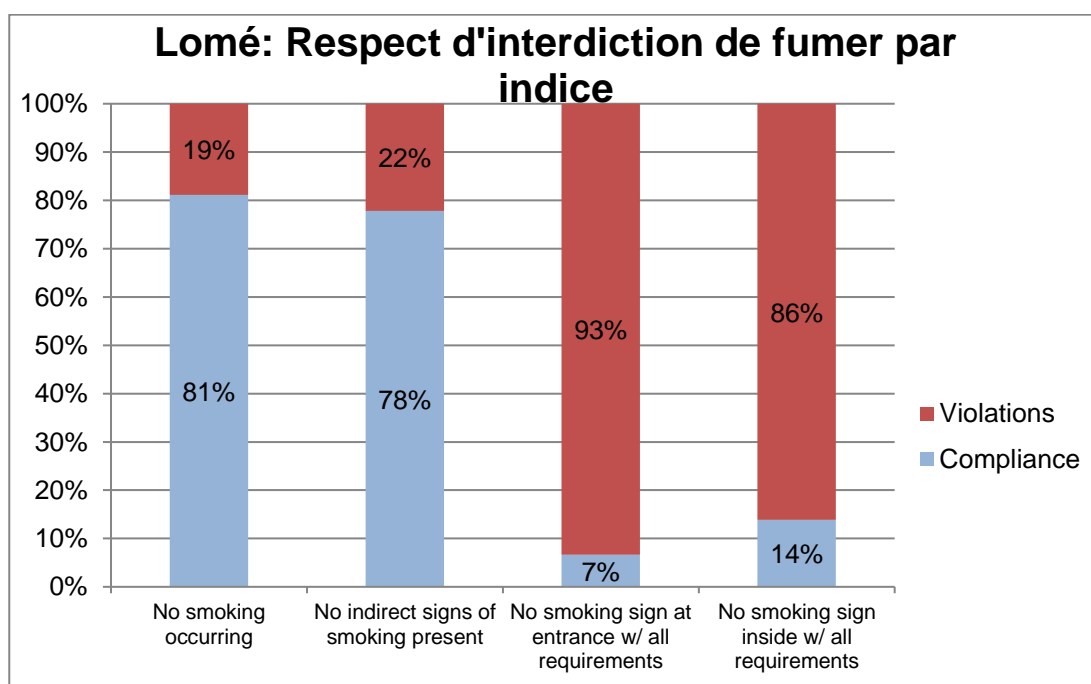


**Tableau III** : Niveau de conformité d'interdiction de fumer à l'intérieur des lieux publics: par ville et par lieu public à Lomé

Lomé	BARS (n=90)	RESTAURANTS (n=34)	HOTELS (n=46)	STATIONS DE TRANSPORT (n=10)	TOTAL (n=180)	
<b>Survenance de fumer</b>						
Pas de consommation de tabac à l'intérieur	77.8%	85.3%	89.1%	60.0%	81.1%	
<b>Indices de consommation de tabac</b>						
Pas de cendriers, mégots de cigarette et/ou chicha non utilisé visible à l'intérieur	67.8%	85.3%	95.7%	60.0%	77.8%	
<b>Exigences de signalisation</b>						
Pas de signalisation à l'entrée	Présente	2.2%	11.8%	17.4%	20.0%	8.9%
	Respecte toutes les exigences	2.2%	8.8%	13.0%	10.0%	6.7%
Pas de signalisation à l'intérieur	Présente	7.8%	44.1%	54.4%	20.0%	27.2%
	Respecte toutes les exigences	4.4%	23.5%	26.1%	10.0%	13.9%

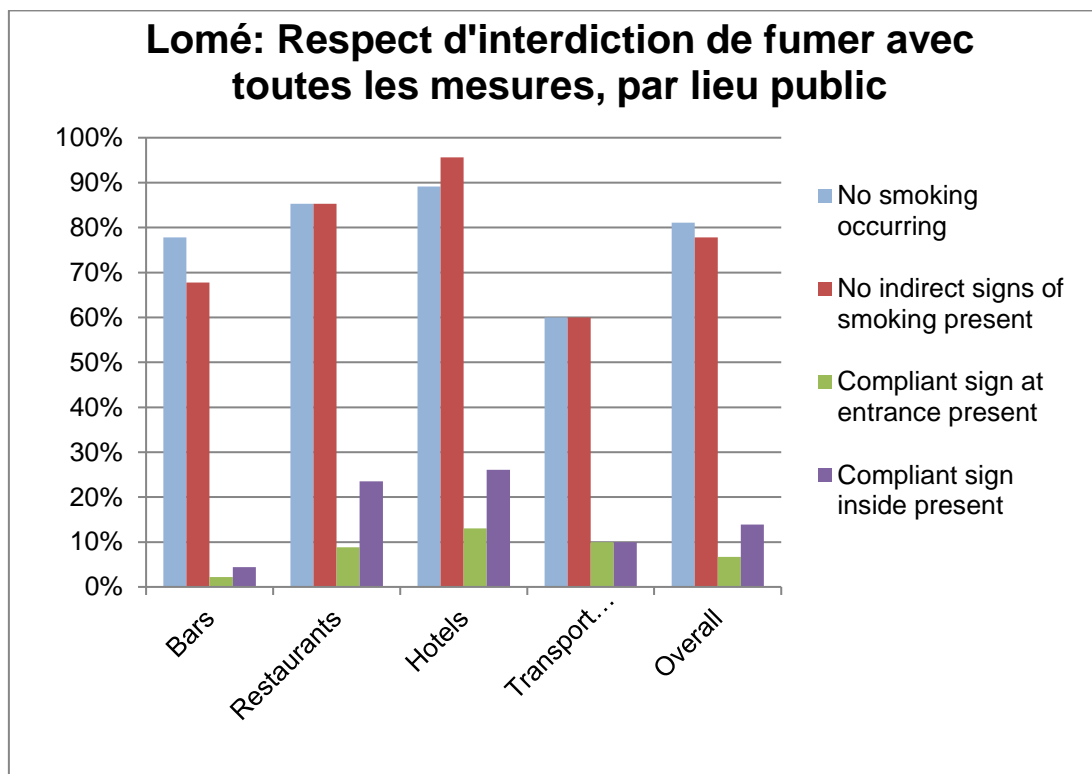
- Un seul lieu public (hôtel) a EFA, qui ne respectait pas toutes les exigences de la loi.

**Figure II** : Respect d'interdiction de fumer par indice à Lomé





**Figure III** : Respect d'interdiction de fumer avec toutes les mesures par lieu public à Lomé



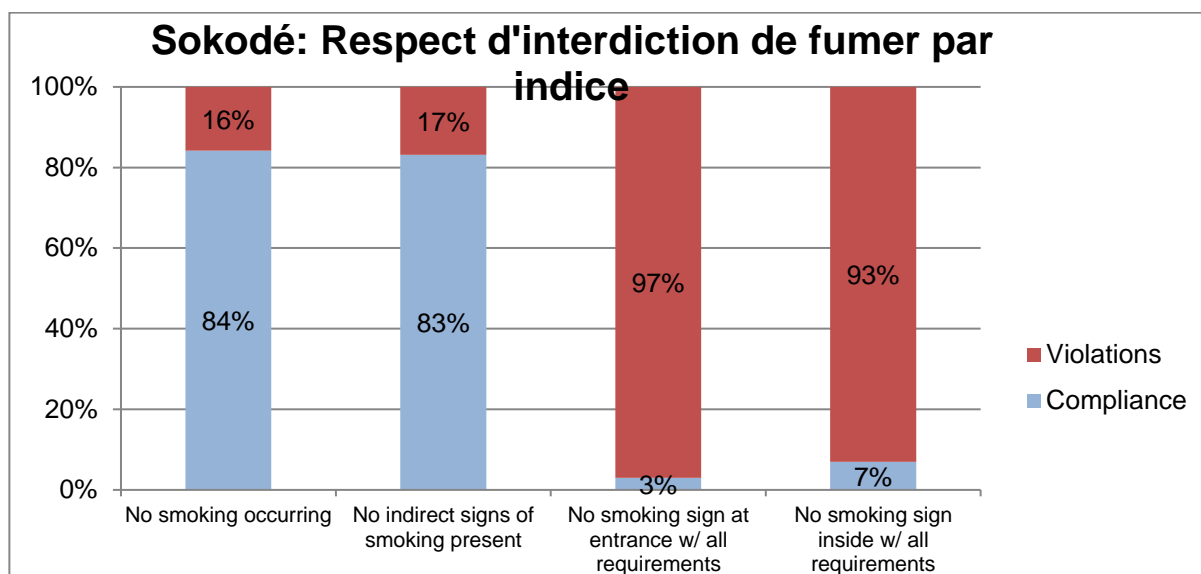
**Tableau IV** : Niveau de conformité d'interdiction de fumer à l'intérieur des lieux publics: par ville et par lieu public à Sokodé

Sokodé		BARS (n=48)	RESTAURANTS (n=24)	HOTELS (n=22)	STATIONS DE TRANSPORT (n=7)	TOTAL (n=101)
<b>Constat de fumer</b>						
Pas de consommation de tabac à l'intérieur		89.6%	79.2%	90.9%	42.9%	84.2%
<b>Indices de consommation de tabac</b>						
Pas de cendriers, mégots de cigarette et/ou chicha non utilisé visibles à l'intérieur		87.5%	79.2%	90.9%	42.9%	83.2%
<b>Exigences de signalisation</b>						
Pas de signalisation à l'entrée	Présente	0%	4.2%	9.1%	0%	3.0%
	Respecte toutes les exigences	0%	4.2%	9.1%	0%	3.0%
Pas de signalisation à l'intérieur	Présente	0%	4.2%	31.8%	0%	7.9%
	Respecte toutes les exigences	0%	0%	31.8%	0%	6.9%

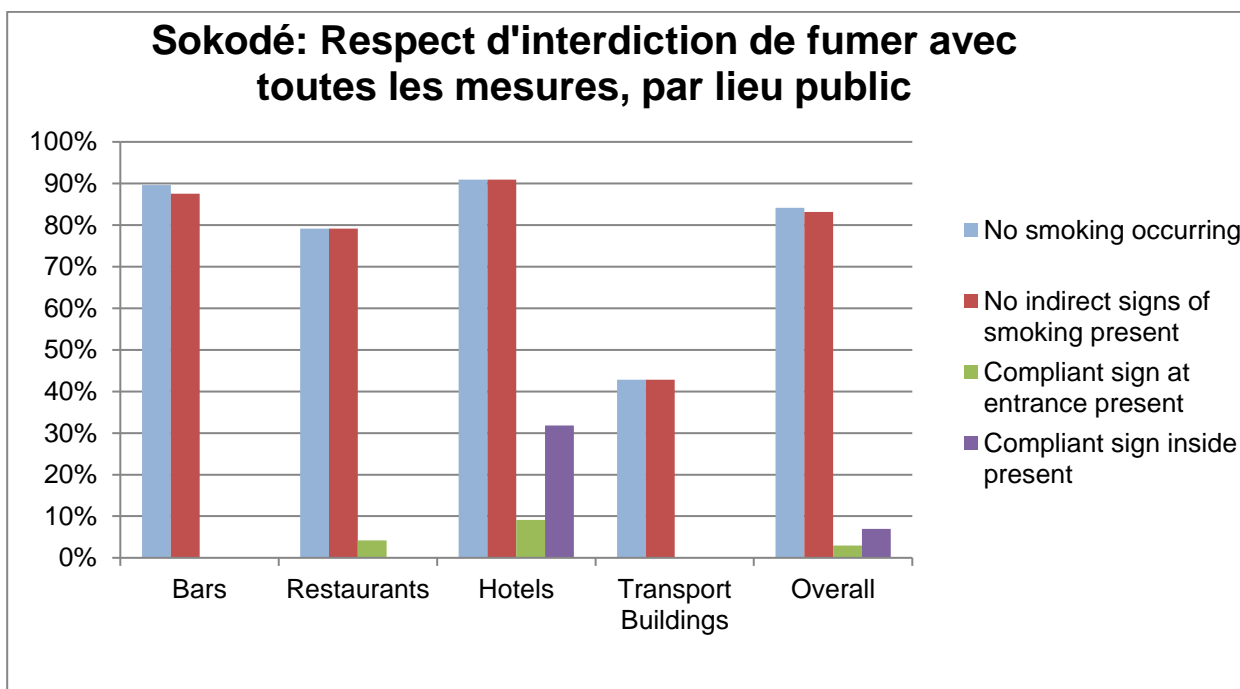


- Pas de lieux publics ayant Espace Fumeur Aménagé (EFA)

**Figure IV** : Respect d'interdiction de fumer par indice à Sokodé



**Figure V** : Respect d'interdiction de fumer avec toutes les mesures, par lieu public à Sokodé



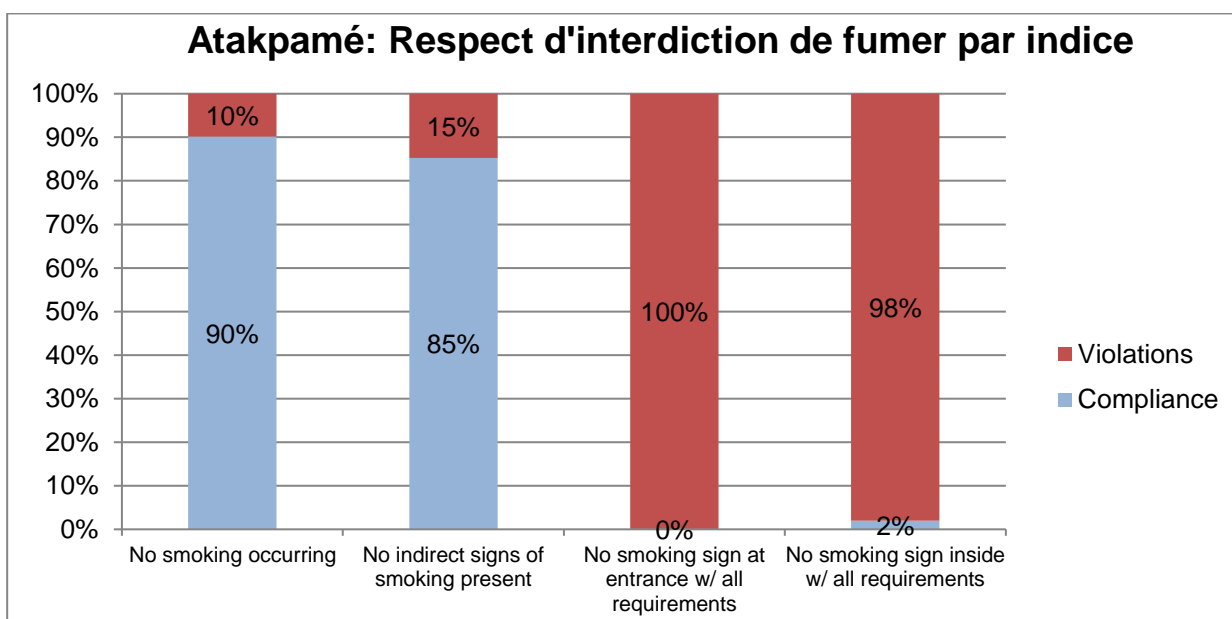


**Tableau V** : Niveau de conformité d'interdiction de fumer à l'intérieur des lieux publics: par ville et par lieu public à Atakpamé

Atakpamé		BARS (n=47)	RESTAURANTS (n=24)	HOTELS (n=30)	STATIONS DE TRANSPORT (n=1)	TOTAL (n=102)
<b>Survenance de fumer</b>						
Pas de consommation de tabac à l'intérieur		91.5%	95.8%	86.7%	0%	90.2%
<b>Indices de consommation de tabac</b>						
Pas de cendriers, mégots de cigarette et/ou chicha non utilisés visibles à l'intérieur		80.9%	95.8%	86.7%	0%	85.3%
<b>Exigences de signalisation</b>						
Pas de signalisation à l'entrée	Présente	0%	0%	10.0%	0%	2.9%
	Respecte toutes les exigences	0%	0%	0%	0%	0%
Pas de signalisation à l'intérieur	Présente	0%	0%	16.7%	0%	4.9%
	Respecte toutes les exigences	0%	0%	6.7%	0%	2.0%

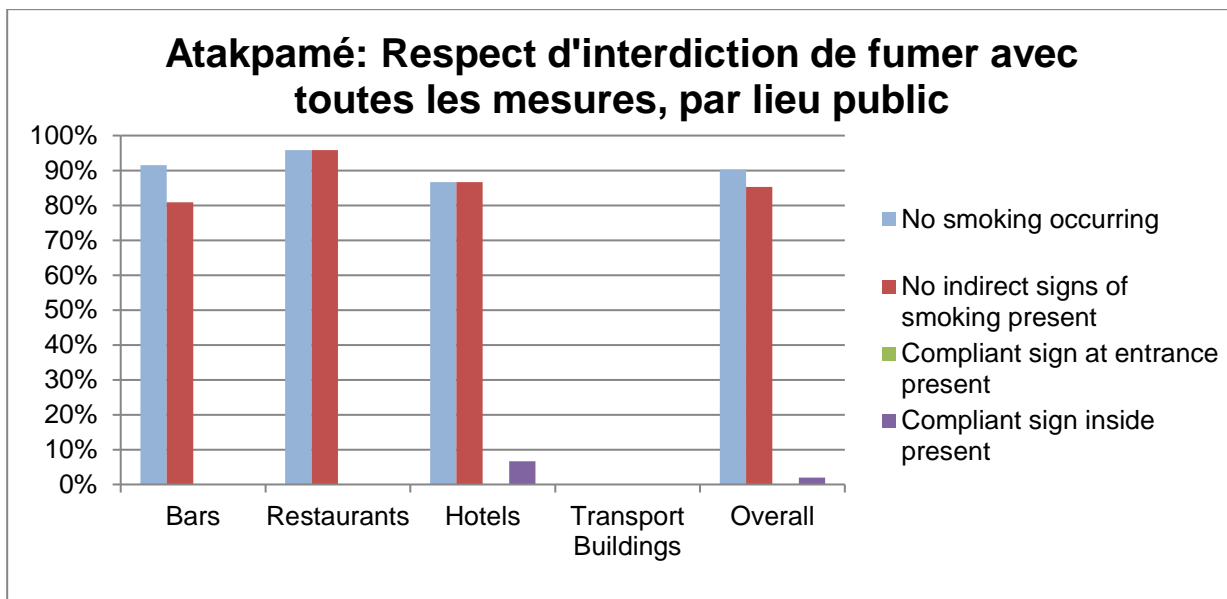
- Pas de lieux publics ayant Espace Fumeur Aménagé (EFA)

**Figure VI** : Respect d'interdiction de fumer par indice à Atakpamé



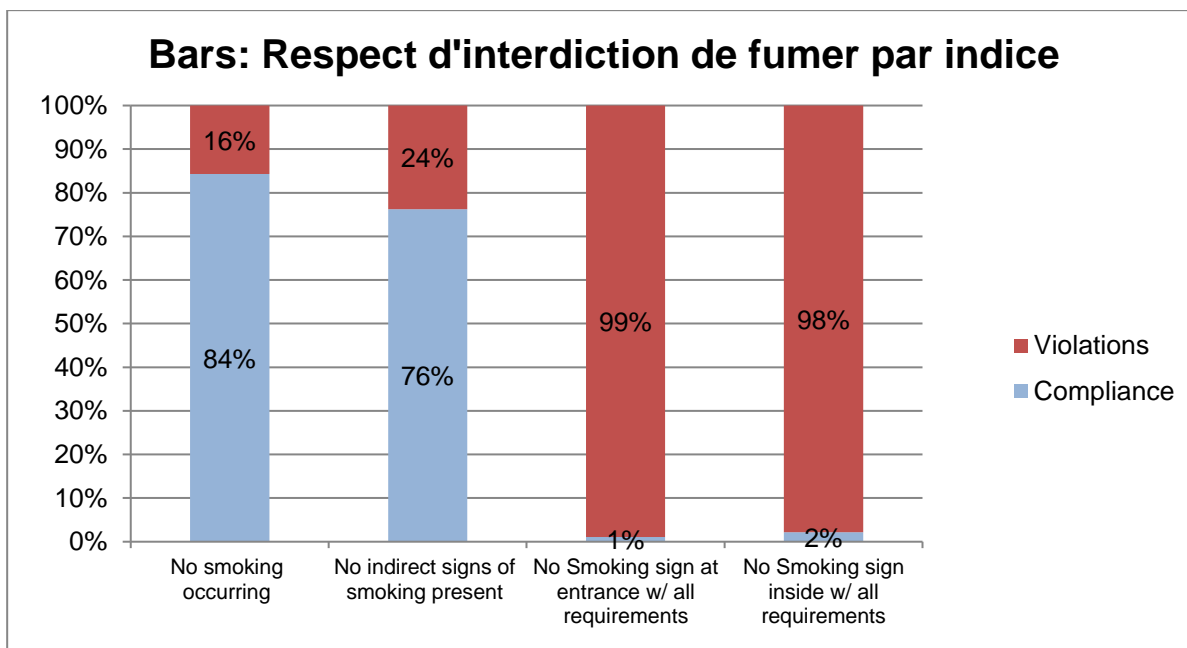


**Figure VII :** Respect d'interdiction de fumer avec toutes les mesures, par lieu public à Atakpamé



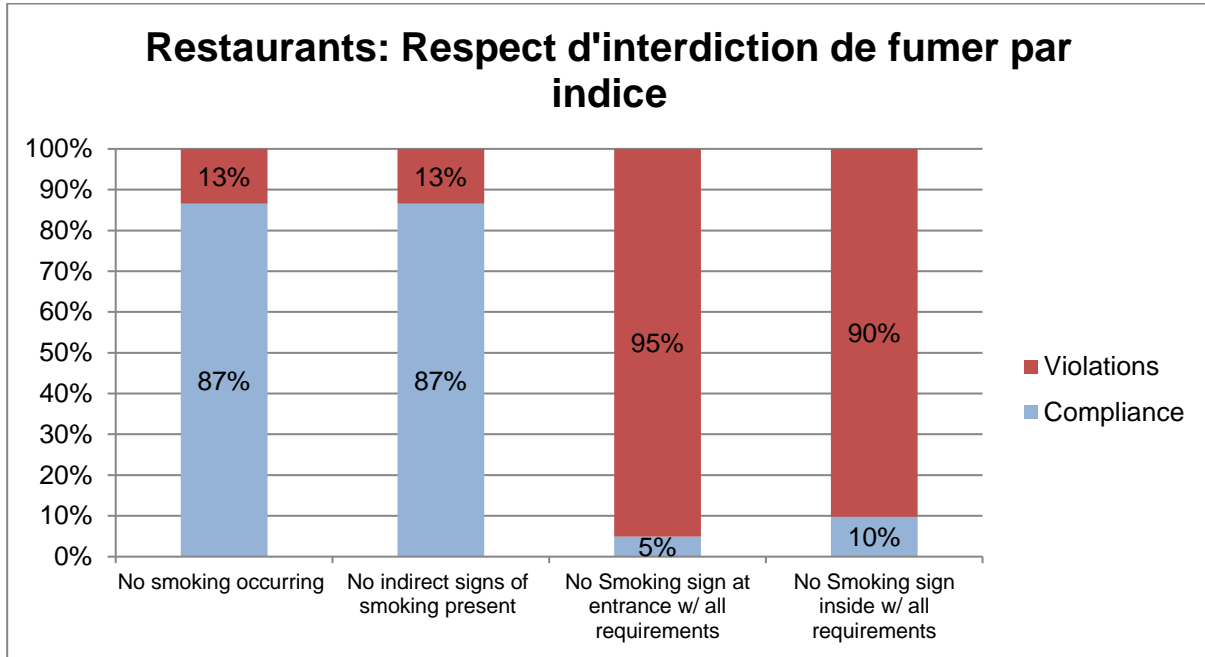
- Le niveau de conformité d'interdiction de fumer à l'intérieur des lieux publics: par lieu public (toutes les trois villes)

**Figure VIII :** Respect d'interdiction de fumer par indice dans les bars

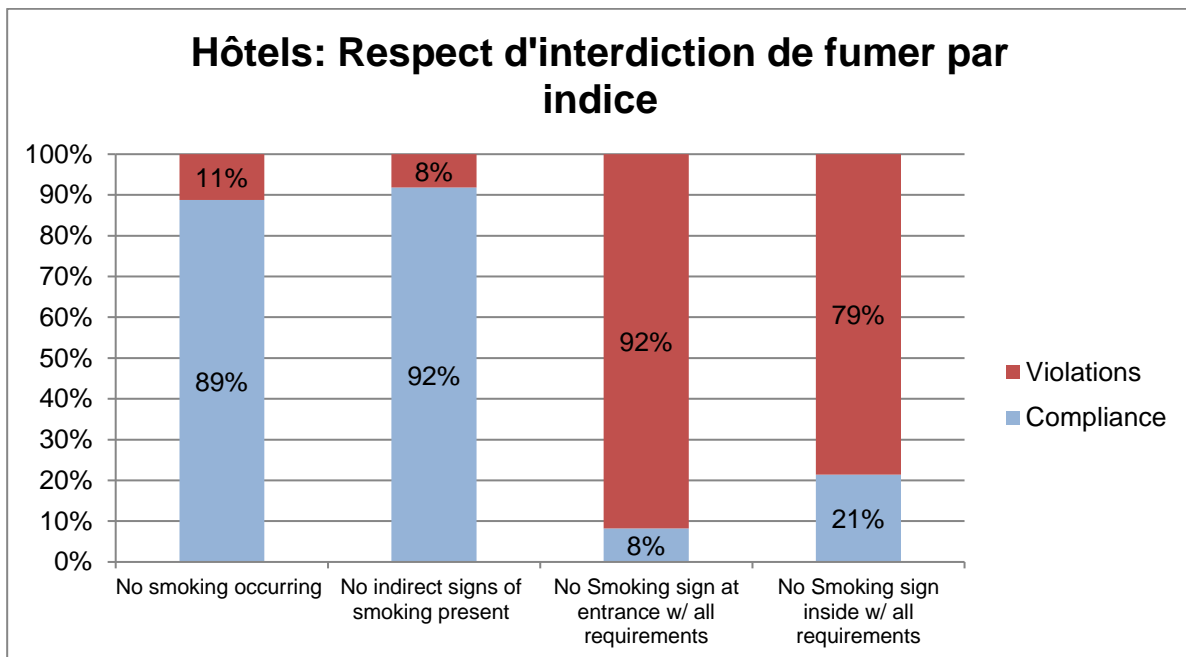




**Figure IX :** Respect d'interdiction de fumer par indice dans les restaurants

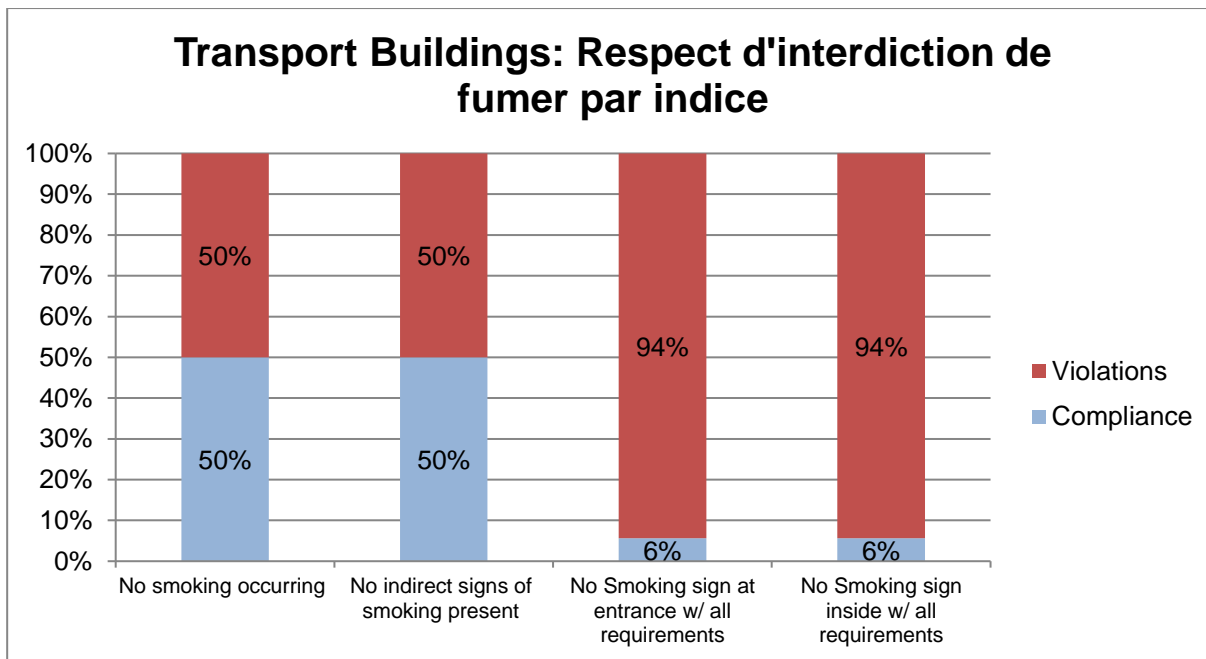


**Figure X :** Respect d'interdiction de fumer par indice dans les hôtels





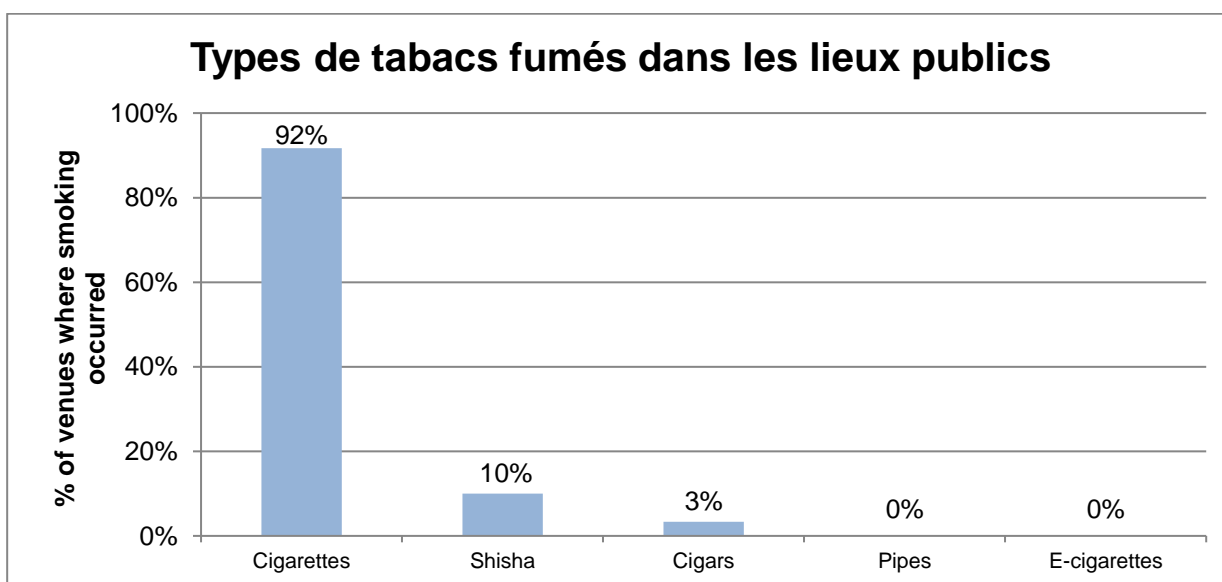
**Figure XI** : Respect d'interdiction de fumer par indice dans les stations de transport



- **Les types de tabacs consommés**

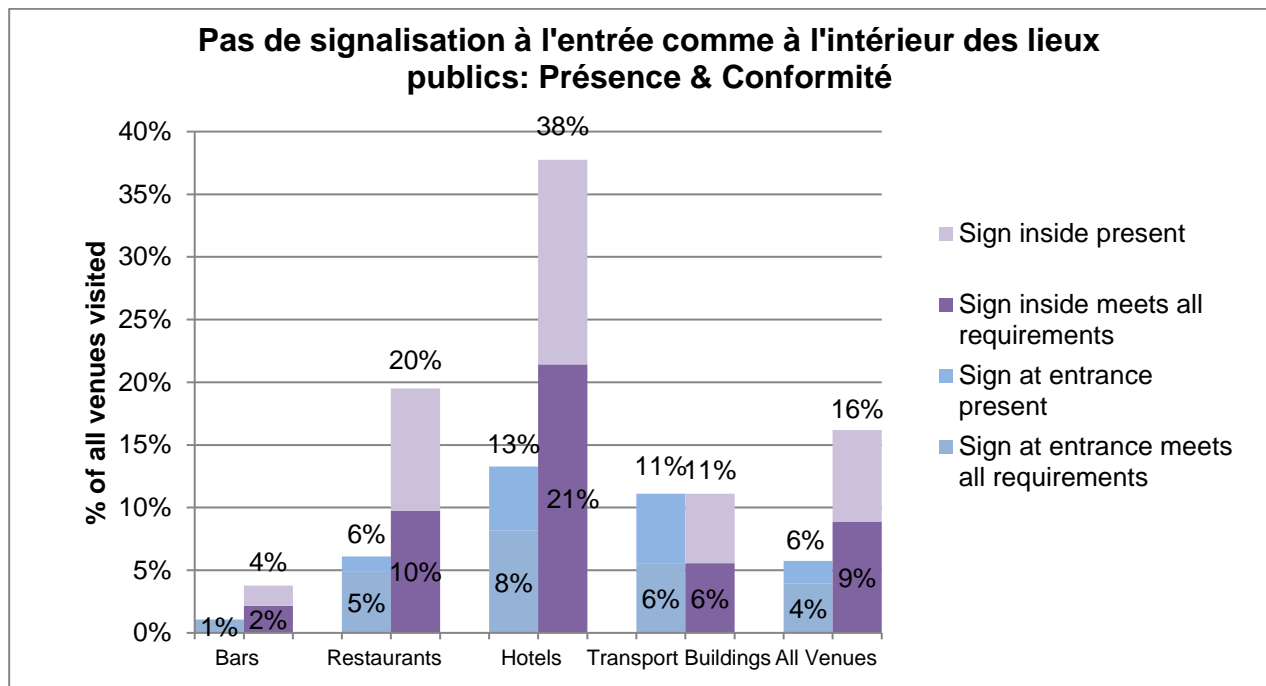
Au cours de l'activité d'observation, les équipes conduisant l'investigation ont vu des gens fumer les produits tabagiques suivants: cigarettes (90%), chicha (10%) et les cigares (3%). Personne n'a fumé les e-cigarettes.

**Figure XII** : Types de tabacs fumés dans les lieux publics



- **Signalisation**

**Figure XIII** : Pas de signalisation à l'entrée et à l'intérieur des lieux publics : présence et conformité



### 1.5. Appui à la mise en œuvre de la loi antitabac

Depuis l'adoption de la loi antitabac et de ses textes d'application, l'ANCE-Togo ne cesse de mener des actions en vue de leur mise en œuvre.

En 2017, elle n'a pas dérogé à cette règle. Ainsi, plusieurs activités ont été réalisées par l'ANCE-Togo en faveur de la mise en œuvre de la loi antitabac en général et de l'interdiction de fumer dans les lieux publics en particulier.

### 1.6. Appui aux institutions pour la prise des notes de service

L'ANCE-Togo appuie techniquement depuis juillet 2017 quinze (15) institutions gouvernementales à mettre en œuvre l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Cet appui s'inscrit dans la droite ligne des actions incluses dans le plan stratégique de lutte contre le tabagisme 2016-2020 du Togo et vise à rendre tous les services 100% non-fumeurs.

Se basant sur les textes en vigueur en matière d'interdiction de fumer dans les lieux publics, l'ANCE-Togo a élaboré un draft de note de service qu'elle a envoyé à ces institutions pour adaptation interne.

Après l'envoi de ce draft, l'équipe du projet de l'ANCE-Togo est passée de ministère en ministère pour avoir des séances de travail avec une équipe de chaque ministère. Ceci dans le but d'appuyer chaque ministère à prendre une note de service conforme aux dispositions en vigueur pour interdire de fumer dans tout son département ministériel.

A ce jour, quatre (04) notes de services ont été déjà prises et signées par quatre (04) ministères à savoir: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ; Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique (MCCSFP) ; Ministère de la

Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative (MFPTRA) et le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé (MCPSP).

L'ANCE-Togo continue de faire le suivi pour que les notes de service restantes soient également prises et signées.

L'ANCE-Togo promet également de veiller à leur application.



**Photos d'appui aux institutions pour la prise des notes de service sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics**

### ***1.7. Appui aux détenteurs des lieux publics sur l'interdiction de fumer***

Toujours dans le souci de faire respecter les mesures en vigueur en matière d'interdiction de fumer dans les lieux publics, l'ANCE-Togo continue de donner son appui ou son assistance technique aux détenteurs de lieux publics.

L'objectif de cet appui ou de cette assistance technique est d'aider les détenteurs de lieux publics (hôtels, restaurants et bars) à appliquer la mesure portant interdiction de fumer dans les lieux publics.

Dans les mois de juillet et d'août 2017, l'équipe du projet de l'ANCE-Togo a appuyé ou assisté techniquement 87 lieux publics à mettre en œuvre l'interdiction de fumer dans les lieux publics dont 30 hôtels, 19 restaurants, 38 bars.



**Photos d'appui aux détenteurs de lieux publics sur l'interdiction de fumer en public**

### **1.8. Partenariats avec les institutions étatiques**

Dans le but d'atteindre les objectifs qu'elle s'est assignés dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de lutte contre le tabagisme au Togo, l'ANCE-Togo a noué des partenariats avec plusieurs institutions étatiques suivantes : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine ; Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ; Parlement ; Secrétariat du Gouvernement ; OMS Bureau Togo.

Tous ces partenariats ont contribué favorablement aux succès enregistrés ou obtenus par l'ANCE-Togo en 2017.

### **1.9. Plaidoyer pour l'allocation d'un budget pour les MNT**

Depuis quelques années, l'ANCE-Togo plaide chaque année pour l'allocation d'un budget acceptable pour soutenir la lutte contre les Maladies Non Transmissibles (MNT).

En effet, la faiblesse du budget alloué chaque année au Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (PNLMNT) pousse l'ANCE-Togo à accentuer chaque année son plaidoyer auprès des autorités togolaises pour que ce budget soit revu à la hausse afin de permettre à ce programme d'atteindre les objectifs qu'il se fixe.

En 2017, l'ANCE-Togo n'a pas dérogé à sa mission.

En collaboration avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, l'ANCE-Togo a élaboré un plaidoyer technique présentant les conséquences des maladies non transmissibles en général et celles du tabagisme en particulier et la nécessité pour le Gouvernement d'allouer un budget adéquat pour soutenir la lutte contre ces maladies. Ce plaidoyer a été mené et défendu auprès des institutions intervenant dans les questions budgétaires. Des courriers de plaidoyer furent envoyés aux autorités jouant un rôle capital dans l'élaboration et le vote du budget national. Nous pouvons citer entre autres, le Premier Ministre, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Planification du Développement, le Responsable du Département du budget et les Parlementaires.



## **Assemblée Nationale : les députés votant le budget de l'année 2018**

L'ANCE-Togo a fait le suivi de son dossier de plaidoyer à toutes les étapes jusqu'à l'adoption finale du budget de l'Etat, gestion 2018 par les parlementaires le 20 décembre 2017.

Le budget de l'Etat togolais pour l'année 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à 1.321,9 milliards de francs CFA contre 1.227,4 milliards ; soit une augmentation de 7,7%.

44% de ce budget seront destinés aux secteurs sociaux notamment la santé, l'éducation et le développement socio-économique à la base.

L'ANCE-Togo félicite le gouvernement pour cette augmentation du budget et espère que le ministère de la santé aura une part raisonnable afin de lui permettre de lutter efficacement contre les maladies non transmissibles et par ricochet la lutte contre le tabagisme.

### ***1.10. Plaidoyer pour la ratification du protocole sur le commerce illicite du tabac***

Durant plusieurs mois, l'ANCE-Togo a mené des activités de plaidoyer/lobbying pour la ratification par le Togo du protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac, adopté le 12 novembre 2012 à Séoul (Corée du Sud) à la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS.

Parmi les activités menées, on peut citer entre autres l'appui technique de l'ANCE-Togo aux agents du Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération et de l'Intégration Africaine pour la préparation des exposés des motifs ; des contacts effectués auprès de l'OMS au Togo et l'OMS Afrique pour l'obtention des copies de la Convention pour une distribution au gouvernement et aux parlementaires ; le renforcement des capacités des parlementaires sur ce protocole ; le suivi du dossier dans le cercle du gouvernement pour faciliter son adoption en conseil des ministres ; le suivi du dossier au niveau du parlement jusqu'à son adoption le 28 décembre 2017.

Le protocole de Séoul vise à combattre, dans un objectif de santé publique, le trafic illicite du tabac en assurant un contrôle accru de la chaîne logistique de l'offre du tabac, notamment par une meilleure traçabilité des produits, le renforcement des sanctions pénales et la coopération internationale des services de répression de fraudes et des services judiciaires.

La ratification du protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac par le Togo lui permettra de renforcer son arsenal juridique en matière de protection de la santé publique, de bénéficier des ressources et des technologies pertinentes pour toutes les formes du commerce illicite des produits du tabac, d'augmenter ses recettes, de réduire les taux de maladies chroniques liées au tabagisme, de diminuer les frais de santé et de réduire considérablement le taux d'accès et d'usage des produits du tabac.



**Photos de la ratification du protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac par le Gouvernement togolais**



### **1.11. Réalisation d'un documentaire sur les avertissements sanitaires graphiques**

L'ANCE-Togo a également réalisé entre septembre et octobre 2017 un documentaire sur les avertissements sanitaires graphiques.

L'objectif de cette activité est d'interpeller le gouvernement à adopter des mises en gardes sanitaires graphiques sur les paquets de cigarettes telles que recommandées par le Secrétariat de la Convention lors de l'évaluation de la loi antitabac togolaise.

Lors de la réalisation de ce documentaire, l'ANCE-Togo a rencontré et interviewé plusieurs acteurs à savoir les médecins, les revendeuses de cigarettes, les fumeurs, la société civile, etc.

Tous ces acteurs ont plaidé en faveur des images sur les paquets de cigarettes.

Par ce documentaire l'ANCE-Togo a pu sensibiliser plus de deux (2) millions de personnes sur les dangers liés à la consommation du tabac.

Pour le Directeur Exécutif de l'ANCE-Togo, Dr Fabrice EBEH, adopter des avertissements sanitaires graphiques par le Gouvernement togolais n'est pas un choix mais une obligation à respecter vis-à-vis de la Convention cadre et ceci doit se faire dans un bref délai afin de protéger notre population des effets dévastateurs du tabagisme. Le Togo doit donc emboîter le pas aux pays africains comme le Sénégal, le Tchad, le Niger, le Kenya, etc. qui ont déjà à leur actif des avertissements sanitaires graphiques.

Suivre le documentaire sur ce lien : <https://youtu.be/UKVvp-5wRMo>

### **1.12. Les perspectives du projet de lutte contre le tabagisme**

- Plaider pour l'amendement de la loi
- Plaider auprès du ministère de la sécurité pour que les forces de sécurité et de l'ordre s'impliquent dans la lutte antitabac.
- Nouer des partenariats avec les maires et préfets sur toute l'étendue du territoire pour faire appliquer la mesure d'interdiction de fumer dans les lieux publics.
- Mener conjointement avec le ministère de la santé des actions d'interpellation contre les personnes qui violent les dispositions en vigueur.
- Faire le suivi pour que les notes de service restantes soient prises, signées et appliquées.
- Dénoncer et combattre toute action d'ingérence de l'industrie du tabac.



*Photo nouveau siège ANCE-Togo*

# NOS PARTENAIRES





## CONCLUSION & PERSPECTIVES

L'année 2017 a connu un plein succès et nous avons largement dépassé les objectifs fixés grâce aux contributions de toutes les parties prenantes (partenaires techniques et financiers, bénéficiaires). Le début de la mise en œuvre du projet pilote d'action en justice pour lutter contre la corruption, financé par l'Union européenne, a connu des résultats probants.

L'année 2018 s'annonce avec plusieurs défis à relever. Nos objectifs stratégiques pour cette année se présentent comme suit :

- Renforcer les actions de lutte contre la corruption (participation citoyenne, transparence budgétaire, suivi des projets, renforcement des capacités des acteurs et plaidoyer) ; Appuyer la gouvernance en matière de lutte contre le tabagisme (amendement des textes et mise en œuvre);
- Appuyer la lutte contre le trafic des drogues et l'approche communautaire de lutte contre les drogues ;
- Appuyer l'application des textes et suivi des infrastructures dans le secteur eau et assainissement
- Renforcer le cadre institutionnel du RAC-Togo ;
- Nouer des partenariats avec les réseaux anti-corruption des autres pays ;
- S'organiser en groupes thématiques pour le renforcement des capacités de ses membres ;
- Faire venir des experts pour renforcer les capacités de ses membres ;
- Mobiliser les ressources pour son fonctionnement.

Nous comptons une fois encore sur la bonne volonté de tous nos partenaires pour atteindre les objectifs fixés.